



Commune de Genolier

Conseil communal

DECISIONS PRISES LORS DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 4 DECEMBRE 2014

1. ACCEPTATION du préavis 53/2014

concernant une demande de crédit de CHF 400'000.-- pour le capital complémentaire de la Fondation du Bois de Chênes

2. ACCEPTATION du préavis 55/2014

relatif au budget communal 2015

Genolier, le 4 décembre 2014

Pour le Bureau du Conseil :

Le Président

Denis Matthey



Le Secrétaire

Pierre-Alain Zufferey